



**Organe subsidiaire de conseil scientifique  
et technologique**  
**Soixantième session**  
Bonn, 3-13 juin 2024  
Point 5 b) de l'ordre du jour  
**Questions relatives à l'adaptation**  
**Rapport du Comité de l'adaptation et examen  
des progrès accomplis par le Comité, de son efficacité  
et de son fonctionnement**

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**  
**Soixantième session**  
Bonn, 3-13 juin 2024  
Point 10 b) de l'ordre du jour  
**Questions relatives à l'adaptation**  
**Rapport du Comité de l'adaptation et examen  
des progrès accomplis par le Comité, de son efficacité  
et de son fonctionnement**

## **Rapport du Comité de l'adaptation et examen des progrès accomplis par le Comité, de son efficacité et de son fonctionnement**

### **Projet de conclusions proposé par les Présidents**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) ont recommandé que la Conférence des Parties, à sa vingt-neuvième session, et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, à sa sixième session (novembre 2024), prennent note du rapport du Comité de l'adaptation pour 2023<sup>1</sup>.
2. Le SBSTA et le SBI sont convenus de poursuivre l'examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement<sup>2</sup> à leurs soixante et unièmes sessions respectives (novembre 2024).
3. Le SBSTA et le SBI ont décidé que, à leurs sessions futures, ils examineraient le rapport annuel du Comité de l'adaptation, d'une part, et les progrès accomplis par le Comité, ainsi que son efficacité et son fonctionnement, d'autre part, au titre de deux points distincts de leurs ordres du jour respectifs.

<sup>1</sup> [FCCC/SB/2023/5](#).

<sup>2</sup> Conformément aux décisions 5/CP.22, par. 11, 2/CP.26, par. 8, 8/CP.27, par. 3 et 10/CMA.4, par. 4.

